

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 17

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du 26 septembre 2022

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – Mme STOLL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme FARAONE – M. ZINS – Mme SCHLICKLING – M. PAVLIC – M. FRIDERICH (à compter du point 3).

Absents excusés : Mme THIL (qui a donné procuration de vote à Mme BOJOLY) – Mme LAGRANGE (qui a donné procuration de vote à Mme FILIPPELLI) – Mme HILLEBRAND (qui a donné procuration de vote à Mme STAUB) – Mme FERRARA (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – M. DOME (qui a donné procuration de vote à Mme STOLL) – M. KIEFFER (qui a donné procuration de vote à M. KARST) – Mme JAKUBIAK (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – M. ADELER – Mme LEININGER (qui a donné procuration de vote à M. SCHMIDT) – M. ZERKOUNE (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC) – Mme BRAUSCH – M. WILHELM.

Absent : M. FRIDERICH (jusqu'au point 2 inclus).

Point n° 13 : Acquisition de garages, impasse de l'École

Madame BOJOLY, rapporteur :

Considérant l'intérêt pour la municipalité d'acquérir les garages situés impasse de l'École à Hombourg-Haut sur la parcelle cadastrée section 28 n° 248, appartenant à Madame Patricia BOUR épouse GRACI, domiciliée à 57470 GUENVILLER 3, rue des Jardins, Madame Linda BOUR, domiciliée à 57640 VREMY 9, rue du Général Ardant et Madame Sandra BOUR épouse MAYER, domiciliée à 68000 COLMAR 61, rue des Aubépines, car faisant partie de l'emprise du projet de construction de l'école élémentaire du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (N.P.N.R.U.) du quartier Chapelle ;

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu la valeur du bien, inférieure au seuil de saisine du service du Domaine (180 000,00 €) prévu par l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à l'acquisition ;

Vu la proposition des propriétaires de céder leur bien situé impasse de l'École sur la parcelle de terrain cadastrée section 28 n° 248 (8a 04ca) au prix de 27 000,00 €.

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des commissions « Finances » et « Urbanisme et Environnement », le conseil municipal, à l'unanimité (M. le Maire, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote) :

- décide l'acquisition des garages situés impasse de l'École sur la parcelle cadastrée section 28 n° 248, appartenant à Madame Patricia BOUR épouse GRACI, domiciliée à 57470 GUENVILLER 3, rue des Jardins, Madame Linda BOUR, domiciliée à 57640 VREMY 9, rue du Général Ardant et Madame Sandra BOUR épouse MAYER, domiciliée à 68000 COLMAR 61, rue des Aubépines pour un montant de 27 000,00 € (vingt-sept mille euros). Les frais d'acte seront également à la charge de la commune.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir à la signature de tous les documents permettant la réalisation de cette transaction.



Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 27 septembre 2022

Le Maire,
Laurent MULLER